

Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale
Sous-Direction Veille et Sécurité Sanitaire

A l'attention des médecins
de la région HDF

Courriel : ars-hdf-signal@ars.sante.fr

Téléphone : 03 62 72 77 77

Télécopie : 03 62 72 88 75

Date : **25 MAI 2023**

Objet : Surveillance renforcée des cas de Dengue, de Chikungunya et de Zika

PJ : Circuit de signalement et modalités de diagnostic biologique des cas de Dengue, Chikungunya et Zika
Fiches Cerfa de notification d'une maladie à déclaration obligatoire (MDO)
Fiche de renseignements cliniques
Annexe- informations sur la surveillance du moustique tigre

Chère Consoœur, Cher Confrère,

Afin de prévenir ou de limiter l'instauration d'un cycle autochtone de transmission d'un virus de **Dengue**, de **Chikungunya** ou de **Zika**, pendant la période d'activité du moustique *Aedes albopictus*, entre le 1^{er} mai et le 30 novembre, **des interventions de démoustication peuvent être mises en place autour des cas confirmés ou probables suite à leur signalement à l'ARS.**

Si vous suspectez une infection par l'un de ces 3 virus, il est important de s'assurer de l'adéquation entre les types d'analyses que vous prescrirez (RT-PCR et/ou sérologie) et la date de début des signes (DDS) du patient :

| | DDS | J+1 | J+2 | J+3 | J+4 | J+5 | J+6 | J+7 | J+8 | J+9 | J+10 | J+11 | J+12 | J+13 | J+14 | J+15 | ... |
|--|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|------|------|------|------|------|------|-----|
| RT-PCR Sang chik-dengue-zika | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | | | | |
| RT-PCR Urine zika | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | | |
| Sérologie (IgM et IgG) chik-dengue-zika | | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |

Si le délai entre les dates de consultation et de début des signes le permet, il est recommandé de **privilégier la prescription d'une RT-PCR et d'inciter votre patient à réaliser le prélèvement dans les suites immédiates de la consultation.**

Il est également recommandé de rechercher simultanément les trois infections en raison de symptomatologies souvent peu différenciables et d'une répartition géographique superposable (région intertropicale).

Devant tout résultat positif pour l'une de ces 3 maladies, il vous est demandé de **procéder sans délai à son signalement à l'ARS** par tout moyen approprié (téléphone : 03 62 72 77 77, télécopie : 03 62 72 88 75, courriel : ars-hdf-signal@ars.sante.fr) en utilisant au choix :

- la fiche Cerfa de notification d'une MDO (**Dengue ; Chikungunya ; Zika**),
- ou un autre support (type fiche de renseignements cliniques) avec les renseignements suivants à minima : les coordonnées du patient et du médecin traitant, le résultat de l'analyse, la date de début des signes (DDS), la notion de voyage dans les 15 jours précédents la DDS du cas, le lieu du voyage et la date de retour.

En cas de **résultat IgM positif isolé**, il est nécessaire de **prescrire la réalisation d'un 2^{ème} prélèvement** dans un délai de 15 jours au minimum après le premier.

Nous vous remercions, selon le contexte, de conseiller au patient une protection individuelle contre les piqûres de moustiques afin d'éviter tout nouveau cycle de transmission vectorielle autochtone ainsi qu'une protection lors des rapports sexuels pour éviter une infection à virus Zika.

En cas de confirmation d'un **cas autochtone** de Dengue, de Chikungunya ou de Zika en cours de saison, les modalités de surveillance de la lutte antivectorielle seront modifiées dans le périmètre de circulation du virus et les professionnels de santé de la zone concernée en seront informés.

Enfin, je vous rappelle que depuis Mai 2021, l'infection à West Nile Virus est à déclaration obligatoire, vous trouverez toutes les informations utiles sur le site de Santé Publique France à l'adresse suivante : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-a-transmission-vectorielle/west-nile-virus>

Vous remerciant pour votre implication dans ce dispositif de surveillance, je vous prie d'agréer, chère Consœur, cher Confrère, l'expression de mes salutations distinguées.

 M^o Eric POLLET

La Directrice Adjointe de la Sécurité
Sanitaire et de la Santé Environnementale

Dr Nathalie DE POUVOURVILLE